

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER ET D'AMÉNAGEMENT DE MAYOTTE

enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des parcelles, en vue de la réalisation de la voie d'accès du lycée de M'Tsangamouji

Annonce n° 554
Type Enquête publique
Parution web 08/04/2025
Parution print 08/04/2025 · Le Journal de Mayotte (ffff)

AVIS AU PUBLIC

Le Préfet de Mayotte informe la population que l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des parcelles, en vue de la réalisation de la voie d'accès du lycée de M'Tsangamouji, se déroulera :

du lundi 7 avril au mercredi 7 mai 2025 inclus

à la mairie de M'Tsangamouji

Le dossier d'enquête publique conjointe sera consultable sur le site internet de la Préfecture de Mayotte à l'adresse suivante : <https://www.mayotte.gouv.fr/Publications/Avis-publics-et-enquetes-publiques/2025/Enquete-publique-Realisation-de-la-voie-d-acces-du-lycee-de-M-Tsangamouji/Realisation-de-la-voie-d-acces-du-lycee-de-M-Tsangamouji>

Les permanences se tiendront à la mairie de M'Tsangamouji aux dates et heures suivantes :

- **lundi 7 avril de 9h00 à 12h00**
- **jeudi 17 avril de 13h30 à 16h30**
- **lundi 28 avril de 9h00 à 12h00**
- **mercredi 7 mai de 13h30 à 16h30**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra exprimer ses observations et propositions sur le registre d'enquête mis à disposition au sein de la mairie de M'Tsangamouji aux heures d'ouverture habituelles :

Du Lundi au Jeudi : de 07h30 à 12h00 de 13h00 à 16h00

Le Vendredi : de 07h00 à 12h00

Le public pourra également s'exprimer par courrier adressé à la mairie de M'Tsangamouji, à l'attention du commissaire enquêteur et portant a minima la mention « *Enquête publique conjointe – Voie d'accès du lycée de M'Tsangamouji* », ainsi que par courriel à l'adresse : pref976-enquete-publique@mayotte.gouv.fr

Le Préfet,
délégué du Gouvernement